

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 10-08-2017 Date de parution : 31-10-2016

# RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit	Cette FDS concerne les produits HP 106, HP 107,5 et HP 109.  Produit pour pistes de bowling.	
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées		
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité		
Producteur	Scandinavian Sport Supply AB	
Adresse	Norra Hötoftavägen 134 SE-235 99 Vellinge Suède	
Numéro de téléphone	+46-701-90 12 88	
Personne de contact	scand.sport@telia.com	
e-mail	Christer Rapp	
UFI	HP 106 = D390-0036-500A-RGU0 HP 107,5 = F9Y2-E0WU-X00V-Q9GH Hp 109 = 3C90-H05D-200T-QHK6	
1.4 Numéro d'appel d'urgence	Service disponible 24h/24 sur www.nhs.uk. Numéro d'appel d'urgence : (INRS) : +33145425959 En cas de gravité moindre, appeler le 111.	
MSDS publiée par	Ann Martens, Ramböll Sverige AB, +46 (0)10-615 54 47	

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 1. Classification de la substance ou du mélange

Asp. Tox. 1, H304

## 2. Éléments d'étiquetage

Pictogram mes de danger GHS :	
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger	H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



Informations de sécurité — précautions	P280 Porter des gants de protection.
Informations de sécurité — sécurité	P301 EN CAS D'INGESTION : P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P331 NE PAS faire vomir.
Informations de sécurité — stockage	-
Informations de sécurité — élimination	P501 Éliminer le contenu/contenant en tant que déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales en vigueur



Si le produit est destiné au grand public, l'emballage doit également comporter un marquage tactile et de fermetures de sécurité pour les enfants.

#### 3. Autres dangers

Une exposition cutanée prolongée peut provoquer une dermatite, appelée boutons d'huile.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Nº CE	Nº CAS	Nº REACH	Nom du composant	Conc. % du volume	Classification	Com.
265-156-6	64742-53-6	1. 21194 803 75-34	Distillats (pétrole), naphténiques légers hydrotraités	60-85 %	Asp. Tox. 1, H304	WEL
265-155-0	64742-52-5	01-	Distillats	18-30 %	-	WEL
		21194671	(pétrole),			
Index :		70-45-	hydrotraité			
649-465-		0002 och	naphténique			
00-7		01-	lourd			
		21194671				
		70-45-				
		0031				
232-455-8	8042-47-5	01-	Minéral blanc	5-12 %	-	WEL
		21194870	huile (pétrole),			
		78-27				

#### Explication des abréviations :

Numéro CAS = Chemical Abstracts Service ; numéro UE (Einecs- ou Elincsnumber) = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ou Liste européenne des substances chimiques notifiées. Teneur spécifiée en %, %wt/wt, %vol/wt, %vol/vol, mg/m³, ppb, ppm, wt%, vol%.

WEL = Le produit a une limite d'exposition professionnelle, PBT = Le produit est déclaré, il s'agit d'une substance PBT ou vPVB.

Commentaires : Aucune des huiles ne doit être classée comme cancérogène, car leur teneur en extrait de DMSO est inférieure à 3 %, conformément à la méthode IP 346.

Pour les mentions de risque en texte clair, consulter la rubrique 16.

4.1 Description des mesures de premiers secours	
Inhalation:	Sans objet, sauf en cas de pulvérisation du produit. En cas d'irritation, aller à l'air libre et se reposer.
Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon.
Contact avec les yeux	Retirer d'éventuelles lentilles de contact. Rincer les yeux pendant quelques minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.



Ingestion	Boire de grandes quantités de lait ou d'eau. En grande quantité, le produit est laxatif. <b>Ne pas faire vomir.</b> Le produit présente un risque de pneumonie chimique s'il pénètre dans les poumons. Cela peut être mortel.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**



Inhalation :	Peut provoquer une irritation transitoire des voies respiratoires, surtout si le produit est chaud.
Contact avec la peau	N'a aucun effet aigu sur la peau (dans ce cas, seulement un effet émollient). Une exposition prolongée peut provoquer une dermatite ou des boutons d'huile.
Contact avec les yeux	Peut provoquer une légère irritation passagère.
Ingestion	Laxatif. Peut être mortel si le produit pénètre dans les poumons.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Accès à de l'eau pour le rinçage des yeux sur le lieu de travail.  Traiter les symptômes. Un drainage externe peut être nécessaire si la quantité ingérée est supérieure à quelques cuillères à soupe, afin d'éviter que le produit ne pénètre dans les poumons si la personne vomit.

# RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction a. Agents d'extinction recommandés b. Aucun agent d'extinction recommandé	<ul> <li>a. Éteindre avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre ou de l'eau pulvérisée.</li> <li>b. Jet d'eau La mousse contenant des substances nocives pour l'environnement.</li> </ul>
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Risque minime de combustion spontanée si le produit est absorbé par une matière organique poreuse (déchets de coton ou chiffons).
5.3 Conseils aux pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome pour lutter contre un incendie le cas échéant.

# RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1 Pour le personnel non habilité à intervenir en cas d'urgence	Pour les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8. Laver la peau ou les vêtements contaminés à l'eau et au savon.
6.1.2 Pour le personnel habilité à intervenir en cas d'urgence	Laver à l'eau.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Prévenir tout rejet dans le réseau d'égouts.
<ol> <li>Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</li> <li>Digue d'enclôture/bassin étanche</li> <li>Mesures de nettoyage recommandées</li> <li>Aucune mesure recommandée</li> </ol>	<ul> <li>6.3.1 Le produit flotte sur l'eau et les écoulements dans l'eau peuvent être recueillis à l'aide de rondins de bois.</li> <li>Au sol ; créer des digues avec du sable ou un autre matériau absorbant inerte et ramasser.</li> <li>6.3.2 Voir 6.3.1.</li> <li>6.3.3 Ne pas verser le produit au sol ou dans l'eau.</li> </ul>
6.4 Référence à d'autres rubriques	Pour la protection individuelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des déchets, consulter la rubrique 13.



# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour ui	ıe
manipulation sans danger	

Éviter tout déversement et empêcher le produit de se répandre dans les égouts ou les eaux de surface. Éviter de manger, de boire et de fumer dans la zone de travail. Se laver les mains après avoir utilisé le produit.



	Retirer les vêtements contaminés avant les repas.
7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, avec mention des incompatibilités éventuelles	Conserver le produit dans son emballage d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Aucune utilisation finale spécifique.

# RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle, EH40, 2005

Pour les mélanges complexes d'hydrocarbures, la valeur WEL est calculée à partir des différentes teneurs. Un exemple est donné ci-dessous. L'ancienne WEL pour les brouillards d'huile n'est plus mentionnée dans l'EH40.

Nº CAS	Nom de la substance	WEL 8 h	WEL 5 min	WEL 5 min
	Normal et ramifié alcanes à chaîne ≥ C7 Cycloalcanes ≥ C7	1200 mg/m³ 800 mg/m³		

WEL=Limite d'exposition professionnelle

#### PNEC et DNEL/DMEL

Nº CAS	Nom de la substance	PNEC (type d'environnement )	DNEL (mode d'exposition)	Com.
64742- 53-6	Distillats (pétrole), naphténiques légers hydrotraités	Non déterminé	Exposition prolongée, inhalation, Effet local (travailleurs)	
			5.4 mg/m³	

Valeurs limites biologiques	Aucun
Procédure de surveillance recommandée	Aucun

## 2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Mesures techniques de contrôle recommandées	Aucun
8.2.2 Mesures de protection individuelles, ex. équipements de protection individuelle	Veiller à une bonne ventilation lors de l'utilisation du produit.
La protection des yeux et du visage	Aucun. Pour pulvériser le produit, utiliser des lunettes de protection.



Protection de la peau i) Protection des mains (matériau, épaisseur, délai de rupture) ii) Autre protection	<ul> <li>i) Temps de perméation des gants en nitrile : 4 à 8 heures.</li> <li>ii) Vêtements de travail classiques.</li> </ul>	
Protection respiratoire	En cas de pulvérisation du produit, il est possible d'utiliser un demi-masque avec filtre à particules P2 et A.	
8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Éviter les fuites importantes vers les eaux de surface ou les égouts.	



# RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

## 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Forme/État	Liquide, jaune clair
Odeur :	Huile minérale
Point de fusion/point de congélation :	> -60 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 250 °C
Point d'éclair	> 140 °C (Pensky-Martens)
Taux d'évaporation :	Non déterminé
Inflammabilité	Liquide non inflammable
Température d'auto-inflammation	> 270 °C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité de vapeur :	Non déterminé
Densité	0,9 kg/l
Solubilité(s) :	Le produit s'émulsionne uniquement dans l'eau. Faible solubilité dans l'eau <1 g/l. Le produit est partiellement soluble dans plusieurs solvants, mais il n'est pas recommandé de le mélanger avec des solvants organiques.
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Viscosité cinématique (40 °C) : 0,076 cm²/s (7,6 cSt) (l'huile à la teneur la plus élevée)
Propriétés explosives	Aucun
Propriétés oxydantes	Aucune, mais à manipuler avec précaution dans les matériaux poreux. Tremper les chiffons dans l'eau pour éviter les risques d'incendie.

## 2. Autres informations

-

10.1 Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des conditions de stockage normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucun
10.4 Conditions à éviter	Ne pas conserver à une température ambiante supérieure à la normale.
10.5 Matières incompatibles	Acides forts, bases et agents oxydants. Le produit peut réagir violemment avec l'hypochlorite de sodium.



10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Distillats (pétrole), naphténiques légers hydrotraités





#### a) Toxicité aiguë

**Exposition à court terme :** DL50, rat > 5 000 mg/kg de poids corporel. API 1986a (matériel similaire) Ingestion : Le produit est probablement un laxatif. Le produit peut être mortel s'il pénètre dans les poumons.

Inhalation: CL50/4h) > 5,53 mg/l EMBSI 1988a (matériau similaire). Sans objet. Risque uniquement lors de la pulvérisation du produit. Dans ce cas, le produit peut provoquer une légère irritation des voies respiratoires, en particulier s'il est chauffé.

Contact avec les yeux : Non irritant pour les yeux (lapin UBTL 1984i, matériau similaire). Peut provoquer une légère irritation passagère en cas de contact avec les yeux, comparable à une rougeur. DL50 cutanée (lapin) > 5 000 mg/kg API 1982 (matière similaire)

Contact avec la peau : Non irritant (lapin, UBTL 1984e, matériau similaire). Aucun effet sur la peau.

#### Exposition à long terme :

Ingestion : Aucun effet connu, mais l'ingestion d'une faible quantité n'aura probablement aucun effet indésirable. Si le produit pénètre dans les poumons, il peut provoquer une pneumonie chimique qui peut être mortelle.

Inhalation : Lors de la pulvérisation du produit, une légère irritation des voies respiratoires peut survenir.

Contact avec les yeux : Une exposition répétée peut provoquer une irritation des yeux, mais n'aura probablement pas d'effet résiduel sur les yeux.

Contact avec la peau : Un contact répété peut assécher la peau et provoquer une irritation ou de l'eczéma (boutons d'huile), mais le risque est faible lors d'une utilisation normale.

- b) Corrosion cutanée/irritation cutanée: Le produit n'est ni corrosif ni irritant pour la peau.
- c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Le produit ne provoquera pas de lésions oculaires graves ni d'irritations oculaires.

- **d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Le produit n'est pas sensibilisant. UBTL 1984, k, j, l, Cobaye, (matériau similaire)
- **e) Mutagénicité sur les cellules germinales :** Aucun effet connu. OECD 473. In vitro, test d'aberration chromosomique chez les mammifères. Négatif.
- **f)** Cancérogénicité: Aucun effet connu. Chez les rats femelles, 0,22 à 0,25 ml/jour pendant 78 semaines n'ont pas provoqué de cancer. Doak, 1983, McKee, 1989 (matériau similaire).
- **g) Toxicité pour la reproduction :** Aucun effet connu. Des doses allant jusqu'à 2 000 mg/kg/ jour n'ont eu aucun effet néfaste sur la reproduction.
- h) Exposition unique au STOT Aucun effet connu.
- i) Expositions répétées au STOT Aucun effet connu.
- j) Danger par aspiration : Peut être mortel si le produit pénètre dans les poumons.
- k) Autres informations -

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 1. Toxicité

Distillats (pétrole), naphténiques légers hydrotraités

#### Toxicité aiguë :

Poisson LL50 > 100 mg/L

Invertébrés aquatiques 96 h LL50 > 10 000 mg/L

Algues 72 h DSENO aiguë > 100 mg/L

Invertébrés aquatiques 21 jours, DSENO chronique 10 mg/L

**Toxicité à long terme** : Le produit n'aura probablement aucun effet néfaste à long terme sur l'environnement aquatique.

**Organismes terrestres :** Le produit n'est probablement pas nocif pour les organismes terrestres, mais les données manquent sur ce sujet.

**Plantes :** Le produit est probablement relativement inoffensif pour les plantes, mais les données manquent sur ce sujet.





#### Effets sur les micro-organismes vivant dans les stations d'épuration

Le produit n'a aucun effet connu sur les micro-organismes vivant dans les usines de traitement des eaux usées.

## 2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable, mais le fournisseur ne fournit aucune donnée.

#### 3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit présente probablement un potentiel de bioaccumulation. BCF < 500 Log Klow 2-6

#### 4. Mobilité dans le sol

Le produit est vraisemblablement hautement volatile dans l'environnement, car le Log Kow est faible.

#### 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

#### 6. Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau. Les fuites dans l'eau peuvent former un film à la surface qui peut causer des dommages physiques aux organismes, en obstruant les branchies des poissons par exemple. Le transport de l'oxygène peut être réduit.

# RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	<ul> <li>a) Les emballages en plastique vides doivent être triés en tant que plastiques durs. L'emballage est fabriqué en polypropylène.</li> <li>Le produit peut être incinéré dans une installation d'incinération agréée disposant d'un permis délivré par les autorités compétentes.</li> <li>b) Aucune propriété physique/chimique ne risque d'affecter les solutions de traitement des déchets.</li> <li>c) Les résidus plus importants ne doivent pas être rejetés dans les égouts.</li> <li>d) Aucune mesure de sécurité particulière concernant les méthodes de traitement des déchets n'est nécessaire.</li> </ul>
Codes de gestion des déchets (CED)	Les codes applicables dépendent de l'endroit où les déchets sont produits : 08 03 19* 13 02 08* 13 08 99* 20 01 26*
Le produit est classé comme déchet dangereux	Oui
Codes de gestion des déchets (CED) pour le contenant	Le code du contenant/emballage est le 20 01 39.
Un contenant/emballage mal nettoyé est considéré comme un déchet dangereux	Oui
Autres informations	Consulter la rubrique 8 pour la protection individuelle lors de l'élimination des déchets.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**



	Généralités	Non classé comme marchandise dangereuse	
14.1 Numéro ONU		-	



14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4 Groupe d'emballage	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	-
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	Le produit n'est pas transporté en vrac, mais si cela devait arriver, ce produit est listé à l'Annexe II de la convention Marpol : Huiles.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sans objet.

#### 2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique est effectuée pour l'huile dont la concentration est la plus élevée dans le produit.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette MSDS est modifiée dans la rubrique 3. Nouvelle recette.

#### Conseils de danger et conseils de prudence des rubriques 2 et 3 en texte clair (CLP) :

Asp. Tox. 1 - Catégorie de toxicité par aspiration 1.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Sources des données de cette MSDS

- Fiche de sécurité des fournisseurs de matières premières
- Données issues de l'enregistrement REACH des ingrédients, base de données ECHA, https://echa.europa.eu/
- Guide pratique de sélection des vêtements de protection contre les produits chimiques, Krister Forsberg

#### Conseils sur la formation :

Aucune formation particulière n'est nécessaire.

#### **Autres informations:**

La fiche de données de sécurité est basée sur le règlement REACH CE 1907/2006 et le règlement UE 453/2010. Classification conformément au règlement (CE) nº 1272/2008 (CLP)

Les noms figurant dans la rubrique 3 sont donnés soit en fonction de la classification harmonisée des substances à l'annexe VI, du règlement CLP EC/1272/2008, du nom IUPAC ou d'un autre nom couramment utilisé, choisi par le fournisseur. Voir l'article 18 du règlement CLP.